



**Site Natura 2000 « Les UsseS »
Comité de Pilotage n°4
le 10 mai 2022**

Programme d'actions

Compte Rendu



... L'objectif de ce comité était de présenter le programme d'actions sur le site des Usse aux membres du COPIL, dans le but de valider le Document d'Objectifs réalisé par le bureau d'étude Latitude Biodiversité.

Présentation du programme d'actions

Hervé BOUEDEC remercie les membres de leur présence et passe la parole à David MULA.

David Mula, directeur de Latitude Biodiversité, a tout d'abord remercié les membres du COPIL pour leur présence et les remarques effectuées sur les différents documents transmis.

La liste d'actions présentées est la suivante :

Actions liées à la gestion des habitats

- GH1 : Résoudre les pollutions accidentelles
- GH10 : Maintenir et améliorer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème
- GH2 : Eviter le piétinement des ruisseaux par le bétail
- GH3 : Restaurer et préserver les marais
- GH4 : Etudier la population de Sonneur à ventre jaune et créer des mares / ornières forestières favorables
- GH5 : Restaurer et préserver les milieux ouverts (prairies et pelouses sèches)
- GH6 : Limiter les coupes à blanc et privilégier les coupes sélectives avec accompagnement
- GH7 : Créer des îlots de vieillissement
- GH8 : Assurer le renouvellement des ripisylves impactées par la Renouée
- GH9 : Restaurer les corridors vis-à-vis des infrastructures de transports et des ouvrages hydrauliques

Actions liées au suivi et à l'amélioration des connaissances scientifiques

- SAC1 : Contrôler et contenir le développement des espèces invasives exotiques (animales et végétales)
- SAC2 : Mettre en œuvre un programme d'acquisition de connaissances, de suivi des HIC et EIC

Actions liées à l'animation et au suivi

- AS1 : Continuer l'animation pour la mise en œuvre du DOCOB

Actions liées à la communication et à la sensibilisation des usagers

- CS1 : Sensibiliser les usagers aux enjeux Natura 2000
- CS2 : Nettoyer les décharges sauvages
- CS3 : Organiser la fréquentation
- CS4 : Mettre en place des animations pour les scolaires et le grand public

Après un rappel des enjeux, les actions ont été présentées de la façon suivante (voir diaporama ci-joint) :

- **Actions générales non localisées**
- **Actions localisées**

Remarques des membres du COPIL :

Concernant l'action CS2 sur le retrait des décharges sauvages, Hubert GURCEL des moyens de sanction a été posée. Il a été rappelé la difficulté de nettoyer certains sites et la nécessité de faire appliquer le pouvoir de police du maire pour verbaliser. Il reste cependant souvent difficile de prendre la personne responsable sur le fait. L'action consiste donc ici au nettoyage prioritaire de 3 zones de décharges sauvages, à la mise en place d'outils permettant le signalement rapide des décharges et à leur évitement (communication, limiter l'accès à certaines zones...)

La Fédération de Pêche a également précisé qu'au sein du Plan pêche, des financements seront disponibles pour le nettoyage des déchets. Ce plan est mobilisable pour les structures GEMAPI et sera donc mentionné sur la fiche action. Le Plan pêche sera applicable pendant 5 ans.

Concernant l'action SAC2 sur le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Fanny SEYVE précise que les coûts estimés étaient basés sur des études réalisées par des prestataires (bureau d'études en écologie), mais elles pourraient également être réalisées par des stagiaires du Syr'usses. Ce point sera précisé sur la fiche action. L'étude Castor, estimée à deux jours, va être réévaluée afin de mettre en place une estimation exhaustive de la population, comparable à celle réalisée en 2017.

La question de la mise en place d'une base de données flore-faune au sein du Syr'usses est évoquée par Latitude. Luc MERY précise que pour la compilation et la centralisation des données, il sera mentionné d'utiliser les bases de données existantes (SICEN, Biolovision...)

Concernant l'action GH5 pour la restauration et l'entretien des milieux ouverts, Fanny SEYVE précise que la parcelle du Pont rouge serait gardée dans la fiche action, malgré les difficultés d'accès et la complexité du foncier. En effet, lors d'un COPIL de 2017 il a été décidé de ne pas intervenir pour ces raisons. Concernant les MAEC, la DDT est en train de préparer le futur PAEC pour 2023. Les collectivités intéressées sont en train de se déclarer afin de définir le périmètre d'action.

La DDT rappelle qu'il sera également important dans le DOCOB de lister l'ensemble des Contrats Natura 2000 proposés. Un récapitulatif de l'ensemble des Contrats mobilisables va donc être rajouté au DOCOB. Les membres du COPIL proposent donc à Fanny SEYVE de se rapprocher de la DDT pour envisager que le site des Usses puisse être intégré dans le futur PAEC Salève-Vuache.

Suite à la demande de Bernard GAUD, il est rappelé plus largement, le fonctionnement de la démarche Natura 2000 et de l'outil « Contrats ». Le temps d'animation (compris dans le poste d'animateur) ne fait pas l'objet d'un Contrat, mais d'une subvention.

Relevé de décisions / conclusion

Suite à cette présentation, Sébastien MALAN de la DDT procède au vote de l'approbation du DOCOB.

Vote contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, les membres du COPIL ont approuvé le DOCOB du site Natura 2000 les Usses, où quelques points devront être modifiés :

- ajout des sources de données pour les cartes espèces (sous forme d'une note) dans l'atlas cartographique ;
- intégration du Plan pêche dans la fiche CS2 ;
- modification de l'étude Castor et possibilité de réalisation des études par des stagiaires dans la fiche SAC2 ;
- ajout d'une liste récapitulative des Contrats Natura 2000 éligibles pour les actions du DOCOB ;

Le Formulaire Standard de Données (FSD) reste également à compléter.

Les services de l'Etat (DDT et DREAL) feront également un retour sur le DOCOB avant validation.

Suite à l'approbation du DOCOB, Sébastien MALAN de la DDT procède au vote de la désignation de la structure porteuse de ce DOCOB, pour les 3 prochaines années.

Il demande quelle collectivité est candidate.

Jean-Yves MACHARD, Président du Syr'Usses prend la parole et expose que le syndicat de rivières souhaite poursuivre son engagement dans ce projet.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les collectivités sont amenées à se prononcer sur cette candidature

Vote contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, les membres du COPIL désignent le Syndicat de Rivières les Usses structure porteuse du site Natura 2000 les Usses.

Jean-Yves MACHARD remercie le COPIL pour sa confiance accordée dans l'animation du site Natura 2000. Il remercie tout particulièrement les communes et les agriculteurs qui ont participé activement dès l'extension du site en 2019.

Il souhaite que la concertation amorcée puisse perdurer, par d'autres ateliers, qu'il y ait toujours des échanges.

Il remercie Fanny Seyve pour son investissement et la société LATITUDE pour la qualité de leur travail.

Sébastien MALAN prend la parole pour expliquer la suite de la procédure. C'est le préfet qui arrêtera l'approbation du DOCOB et il y aura la convention-cadre Etat-Syr'Usses pour l'animation du site.

Il précise que le DOCOB sera surement soumis à la consultation du public.

Puis enfin, le FSD sera publié et mise à disposition du public.

Fanny SEYVE complète en indiquant que LATITUDE fournira une deuxième lettre d'information pour exposer les grandes lignes du DOCOB.

Bernard GAUD questionne les services de l'Etat sur l'avenir des financements Natura 2000.

Sébastien MALAN répond par deux points :

- la Région en tant qu'autorité de gestion n'a pas affecté de fond européen sur la politique Natura 2000 dans le projet de la nouvelle PAC. A ce jour, il n'y a pas de visibilité sur les 50% de l'Etat alors que la Région n'abondera pas ses 50% autre pour 2024.
- avec la loi 3DS nouvellement adoptée, l'Etat ne sera plus en charge de la politique Natura 2000, ce seront également les Régions.

Hervé BOUEDEC remercie les participants pour les échanges et leur contribution. N'ayant pas d'autres questions, il clôt la réunion.

Feuille de présence

Fonction/Organisme	Prénom - Nom	Présence
Président de COPIL	Hervé BOUËDEC	Présent
Mairie de Chessenaz		Absent
Mairie de Chêne-en-Semine		Absent
Mairie de Clarafond-Arcine		Absent
Mairie de Desingy		Absent
Mairie de Frangy		Absent
Mairie de Seyssel	Florian ZUCCALLI	Présent
Mairie d'Usinens	François SEVE	Excusé
Mairie de Vanzy		Absent
Mairie de Bassy		Absent
Communauté de communes Usses et Rhône		Absent
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes		Absent
Conseil Départemental Haute-Savoie	Christelle PETEX	Excusée
	Virginie DUBY-MULLER	Présente
Syndicat intercommunal du Vuache / Apollon 74	Stéphane PATRY	Présent
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB)	Jean David BAISAMY	Excusé
	Isabelle PELLEGRINI	Excusée
Association AURA		Excusé
Centre Régional de la Propriété Forestière		Absent
Fédération Dale des entrepreneurs et artisans du BTP		Absent
UNICEM		Absent
ATMB		Absent
Syndicat de la Propriété Privée Rurale	Hubert GURCEL	Présent
Haut Rhône Tourisme		Absent
FNE	Bernard GAUD	Présent

Fonction/Organisme	Prénom - Nom	Présence
LPO 74		Absent
ASTERS		Absent
FDPPMA	Philippe HUCHET	Présent
	Guillaume GOURDY	Présent
Fédération Départemental des Chasseurs		Absent
APOLLON 74 / SIV	Luc MERY	Présent
CPIE Bugey Genevois		Absent
Office National des Forêts 74		Absent
OFB		Absent
Agence de l'eau RMC		Absent
Compagnie Nationale du Rhône	Antoine AMOUREUX	Excusé
	Dimitri COULON	Excusé
DREAL		Absent
Sous-Préfecture		Absent
DDT - Cellule Milieux Naturels	Sébastien MALAN	Présent
Syndicat de Rivières les Usses	Fanny Seyve	Présente
Syndicat de Rivières les Usses	Jean-Yves Machard	Présent
Latitude	David Mula	Présent
Latitude	Elodie Richard	Présente